

présentés par sir Hugh Allan, mais également par les témoignages présentés par M. Langevin, l'honorable ministre des Travaux publics. Puisque ces témoignages ont été présentés, il demande s'il est juste de ne pas en avoir parlé au Sénat. Il ne comprend pas comment son ami, qui a été son collègue pendant tant d'années, a pu passer cette affaire sous silence, alors qu'il lui incombait de faire un discours en réponse à l'adresse du Trône. Il comprend que son nouveau collègue de l'Île-du-Prince-Édouard n'ait pas mentionné l'affaire. Celui-ci peut très bien s'abstenir de parler d'affaires qui, de son avis, valent mieux être passées sous silence, mais aucune raison avancée par son collègue d'en face (M. Mackenzie) ne justifie son silence au sujet de ces affaires. Qu'a-t-on entendu partout au pays au sujet du scandale du Pacifique? Rien, sauf une condamnation unanime. En dépit des sentiments hostiles qu'éprouve le monde extérieur, il faut essayer de faire fi de ces sentiments et examiner l'affaire sans parti pris. Il faut néanmoins établir la vérité et montrer que ce qui était noir était réellement noir et que ce qui était mal ne pouvait pas être bien. En Angleterre, la presse a sévèrement condamné l'affaire, et c'est suffisant pour prouver que le monde entier condamne les agissements du gouvernement. À l'étranger, tous formulent un jugement partial et condamnent l'affaire à l'unanimité. Il dit qu'on aurait dû fournir des explications aux membres du Sénat et expliquer pourquoi ces documents auraient dû être déposés sur le bureau avant le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Il lui a fallu cinq ou six heures pour lire les documents et ce serait trop long d'aller dans les détails maintenant, d'autant plus qu'il n'aurait aucun nouvel élément à présenter au Sénat. Or, il part du principe que les nouveaux membres, salués par les autres membres du Sénat lorsqu'ils ont pris leur siège, et qui font maintenant partie de la grande fédération, une association avantageuse tant pour l'Île-du-Prince-Édouard que pour les autres provinces, sont peu versés dans les questions qu'il a soulevées. À l'époque où le pays était en butte à ces calomnies, ils étaient heureux de ne pas faire partie de la fédération. Il est d'avis que ces messieurs devraient lire et relire le contenu des dépêches déposées sur le bureau, avant de prendre un parti, et il pense que s'ils les lisaient, ils en viendraient à la conclusion que des actes préjudiciables ont été commis. Il pourrait parler des télégrammes envoyés par le Premier ministre, dans lesquels il demande \$20,000 aux fins de propagande électorale et \$10,000 de plus à M. Abbott, alors que le comité central à Montréal avait reçu \$40,000. Eu égard à ces faits, il pense que les nouveaux membres refuseront de donner leur appui au gouvernement. Puisqu'il est question du scandale du Pacifique, il tient à dire que les décisions prises par son collègue, assis à sa gauche (M. Macpherson), dans le cadre de cette affaire ont été entièrement justifiées. D'aucuns ont essayé de l'associer à cette affaire scandaleuse, mais il a été lavé de tout soupçon. Sa réputation de monsieur droit et honorable n'a pas été entachée. Il est très heureux que les preuves présentées l'ont lavé de tout soupçon. (*Bravo!*) Il a été attaqué alors qu'il ne pouvait pas se défendre, car pour lui le

secret est une vertu. Or, après avoir lu les témoignages, il (M. Letellier de St-Just) lui a écrit pour l'informer qu'il est heureux qu'il soit honorablement tiré d'affaire. Les membres du Sénat ont été informés que le chemin de fer du Pacifique canadien a abandonné la charte. Il croit qu'il est nécessaire de savoir quand l'abandon a eu lieu. Un arrangement avait été fait avec sir Hugh Allan concernant les dépenses et il dit que les membres du Sénat ont le droit de tout savoir à ce sujet. La somme d'un million de dollars serait en jeu. Le Receveur Général a dit que la somme, versée par chèque ou en or, était suffisante. D'aucuns ont dit qu'un chèque en blanc avait été émis. Ce serait bien d'informer les gens si ces dépôts sont suffisants. Il est persuadé que ce serait un grand avantage pour le pays si la route pouvait être construite rapidement, afin de répondre aux besoins du pays. Il est primordial de bâtir des voies de communication pour relier les provinces qui se joignent au Dominion et d'améliorer l'accès au pays. En ce qui concerne la construction de la route, il pense que le plus tôt ce sera fait, le mieux ce sera, et plus rapidement le pays accroîtra ses richesses. Si elle peut être construite avec circonspection par l'État, c'est parce que le pays est suffisamment riche pour financer les travaux. Quant aux mesures qui seront présentées au Sénat aux fins d'étude, il y en a une, qui a été omise, pour laquelle il est nécessaire de promulguer une loi, à savoir une loi pour empêcher la corruption lors des élections. Il regrette qu'une telle loi n'ait pas été adoptée avant les dernières élections. Il espère qu'une telle loi sera bientôt adoptée, car elle prescrirait que les hommes publics ont le devoir d'empêcher toute forme d'abus en lien avec le droit de vote et l'utilisation de l'argent lors d'élections. En ce qui concerne l'établissement d'une Cour générale d'appel, il pense que c'est primordial. En conclusion, il dit qu'il essaierait de collaborer avec les membres au pouvoir, afin qu'ils puissent promulguer cette loi fort utile pour le pays. Il ne manifesterait aucune opposition factieuse; il pense que ses amis de son côté du Sénat le savent pertinemment. Il essaiera même d'aider l'actuel gouvernement. En tout cas, il ne manifesterait aucune opposition. Après avoir terminé son intervention, il reprend son siège, en soulignant simplement qu'il avait été enjoint, contre sa volonté, à livrer les observations qu'il a faites.

**L'hon. M. CAMPBELL** présente des observations au sujet de la prospérité du pays sous l'actuel gouvernement.

**L'hon. M. DICKEY** dit qu'il ne se lève pas pour prendre part au débat, mais que le Sénat ne lui pardonnerait pas s'il n'intervenait pas au sujet des remarques formulées au sujet du bill des serments. Il est naturel que son ami ait été irrité lorsqu'il a appris que l'autorité suprême d'Angleterre lui avait donné tort. Même s'il avait raison dès le départ, il (M. Dickey) ne s'attribue aucun mérite. Il aurait pu laisser passer l'affaire s'il n'avait pas été dit que c'est un pouvoir inhérent aux Chambres du Parlement. On sait maintenant que ni en Angleterre, ni au Canada, les Chambres n'avaient un tel